L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
JEUDI MATIN, 18 JUILLET.

# FEUILLETON.

# LES CORBEAUX
## DU GÉVAUDAN.

PAR A. DE PONTMARTIN.

PROLOGUE.

III—(Suite.)

Un quart d'heure, qui me sembla fort long, s'écoula sans qu'il nous fût possible de rien voir ni de rien entendre. Tout à coup Jacques tressaillit: des aboiements furieux retentirent.

—C'est Tambeau qui fait des siennes, me dit-il tout bas.

Les autres chiens joignirent leurs voix à celle de Tambeau; puis deux ou trois coups de fusil, dont la fumée s'éleva perpendiculaire au dessus du massif; puis un inexprimable pêle-mêle de cris humains, d'aboiements et de fusillade arriva jusqu'à nous, porté, pour ainsi dire, par le calme de cette atmosphère et le silence de ce désert.

—Ça chauffe! me dit Jacques.

Il parlait encore, quand nous vîmes s'agiter les arbustes et les hautes fougères qui festonnaient le fourré. Il s'y forma comme un sillon d'ombre entre deux traînées de soleil. Le sillon se prolongea jusqu'à la lisière; un louveteau en sortit, les oreilles droites, le museau au vent, puis un second, puis un troisième; ils s'arrêtèrent un moment, à l'entrée du massif, inquiets, immobiles, comme pour flairer le péril; ils prirent enfin leur parti et se mirent à gravir la pente, en obliquant à notre gauche.

—Le loup et la louve ne sortiront pas! dis-je en regardant Jacques.

—Vous allez voir!

En effet, un tumulte effroyable se fit dans le fourré, à l'endroit même où les louveteaux avaient passé. Au milieu des hurlements des chiens, les tiges et les branches étaient secouées, brisées, broyées sur un espace de plus de vingt mètres, comme si les haches d'une compagnie de sapeurs y pratiquaient une trouée. Deux loups de la plus grosse espèce parurent, se dirigeant sur la trace de leurs petits, qu'ils ne tardèrent pas à rejoindre. Deux fois les chiens, lancés derrière eux, essayèrent de les atteindre; deux fois les terribles bêtes se retournèrent et firent tête: chacune de leurs volte-faces coûta la vie à un de leurs intrépides ennemis. Les yeux de Jacques étincelaient.

M. d'Estérac avait un excellent fusil, un des premiers chefs-d'œuvre fabriqués par Léopold Bernard, d'une cartouche et d'une portée merveilleuse. Par un mouvement instantané et rapide, un louveteau s'était rapproché de lui. Le coup partit et l'animal, blessé à mort, roula de rocher en rocher jusqu'au fond du ravin.

Aussitôt, le loup et la louve, laissant les deux autres louveteaux se tirer d'affaire, coururent droit sur M. d'Estérac, qui les attendit de pied ferme, se contentant de lancer un coup d'œil à son voisin Becamel! Celui-ci se pressa trop, tira sur la louve et la blessa légèrement.

M. d'Estérac laissa le loup s'approcher et, de son second coup, le tua raide.

Restait la louve.

La gueule écumante, les yeux injectés de sang, elle n'était plus qu'à dix pas du plateau occupé par M. d'Estérac et son compagnon. Dans le paroxysme de sa rage, cette mère défendant ou voulant venger ses petits, devenait aussi redoutable qu'une hyène ou une panthère.

M. Becamel perdit la tête; je m'en souviens encore, le coup partit sans que la louve parût touchée. Nous étions trop loin pour que nos tirs pussent porter, jusqu'aux chasseurs en péril. Peu d'instants auparavant, j'avais eu honte d'une émotion involontaire; maintenant, je me demandais si cette émotion n'était pas un pressentiment. La situation prenait une tournure trop dramatique pour être ce qu'il a fait rassurante.

Je disais à Jacques, qui frémissait de colère, et ne pouvait plus rester en place.

—Mais allez donc! allez!

—Vous savez bien qu'il me l'a défendu!

La louve furieuse touchait presque au plateau. Les deux chasseurs n'avaient pas le temps de recharger leurs armes. M. d'Estérac, toujours intrépide, tira son couteau de chasse. Mais le couteau s'embarrassa dans les broussailles, et, tandis qu'il s'efforçait de le dégager, la louve lui échappa des mains. La louve se jeta dessus et broya la manche entre ses dents.

M. d'Estérac regarda de notre côté, s'assura que je ne courais aucun danger, et, d'une voix tonnante qui fit retentir tous les échos du ravin:

—Jacques, s'écria-t-il, à moi!

Alors j'assistai à un spectacle émouvant. Jacques bondit comme un cerf, jeta sa carabine prit le couteau qu'il portait à la ceinture, et, en quelques secondes, rejoignit le groupe formé par les deux chasseurs et la bête. Un moment ceux-ci l'avaient tenue en respect en lui opposant les canons de leurs fusils, mais cette défense ne pouvait suffire. La louve s'était acculée, gueule béante, sur ses pattes de derrière, et elle menaçait M. d'Estérac de ses crocs formidables. Tout à coup, prenant son élan, elle se jeta sur lui, ..... ce que vous .... l'esprit. Qui sait, une diathèse, et la chaleur, l'épouvante, l'instinct maternel, tout pas fait de cette bête furieuse une bête enragée?

Mais Jacques s'était glissé comme une couleuvre entre l'animal et l'homme. De son bras gauche, il repoussa M. d'Estérac, et, de l'autre, plongea son couteau jusqu'au manche dans la gorge haletante de la louve, qui s'abattit sur lui, sans qu'il fût d'abord possible de savoir si elle était morte ou si elle allait l'étouffer.

Ils roulèrent sur les rochers, à travers les genêts et les ronces, si étroitement collés l'un à l'autre, que les deux corps ne formaient qu'une masse, et que le chasseur le plus adroit n'aurait pu tirer sur la bête sans risquer d'atteindre Jacques.

Il y eut là un moment d'anxiété indicible. A la fin le garde se releva seul, et la redoutable louve resta gisante, bien que respirant encore. Les autres chasseurs étaient accourus; trois ou quatre coups de fusils l'achevèrent.

Nous nous serrâmes tous autour du garde, qui se tenait debout, pâle et calme, près du corps de sa victime. La figure de M. d'Estérac rayonnait; une grosse larme, qu'il ne cherchait pas à retenir, coulait sur sa joue hâlée. Il se précipita vers Jacques, le saisit à bras-le-corps, et le pressant sur sa poitrine:

—Tu es blessé! s'écria-t-il.

—Oh! rien..... presque rien..... les pattes..... pas les dents.....

Nous nous aperçûmes alors que la blouse de Jacques était en lambeaux; à travers les déchirures on voyait des gouttes de sang.

Toutes les surprises, toutes les émotions de la journée n'étaient rien, comparées à celle qui m'attendait encore.

En un tour de main, M. d'Estérac enleva la blouse du garde. Le sang coulait sur la chemise, qui n'avait pas été plus épargnée que la blouse.

L'inspecteur acheva de la déchirer, pour constater le plus ou moins de gravité de la blessure.

Jusque-là, Jacques avait triomphé de son émotion et de sa souffrance avec une énergie admirable, mais au moment où la chemise déchirée laissa ses épaules à nu, son visage se contracta d'une manière effrayante et prit une incroyable expression de confusion et de douleur. Evidemment ce n'était plus une douleur physique, en cet du une chaste pudeur blessé dont une main brutale ferait tomber les vêtements.

Sur son épaule droite je lus très distinctement les deux fatales majuscules:

T. P.

Travaux forcés à perpétuité. La marque!

Personne excepté moi, n'eut l'air de s'étonner de cet horrible détail.

Seul, M. d'Estérac me lança un regard qui me parut exprimer à la fois un reproche et je me hâtais de juger, et une promesse d'explication.

Cette série de sensations rapides était au-dessus des forces de Jacques. Je l'entendis balbutier, en me montrant, ces quelques mots à l'oreille de M. d'Estérac: "Vous lui direz pourquoi, n'est-ce pas?"

Puis son visage se couvrit de cette pâleur livide que j'avais déjà remarquée, et il s'affaissa, soutenu par l'inspecteur, qui n'avait pas cessé de le tenir dans ses bras.

IV.

M. d'Estérac avait repris tout son calme.

—Ce n'est rien, nous dit-il: pas de morsure, heureusement, de fortes contusions et des coups de pattes, rien de plus.

Puis s'adressant aux paysans et aux chasseurs:

—Allons, mes enfants! organisons un brancard, et transportons notre brave Jacques jusqu'à la maison forestière. Nous n'en sommes plus qu'à une demi-lieue, c'est là que nous prévenons nous attendent.... les gardes prendront le chariot et reviendront chercher notre chasse.... elle en vaut la peine, ajouta-t-il en promenant son regard de la louve au loup et du loup au louveteau.

On coupa des branches de houx, de mélèze et de pin; on improvisa un brancard, et on plaça, sur un lit de fougères sèches, le garde toujours évanoui, après quoi, les paysans se chargèrent du brancard, et le cortège se mit en marche.

Le pays que nous traversions n'offrait pas une physionomie plus riante que celui que nous avions parcouru. Nous commençâmes par tourner la crête du ravin découpé en entonnoir; puis notre troupe s'enfonça dans une lande qui conduisait à la forêt de Mercoire. Là aussi quelques terres labourées, quelques champs de trèfle et de sarrazin alternaient avec de vastes bruyères entremêlées d'arbres verts. Toutes ces végétations chétives semblaient en deuil.

Nous passâmes devant une ferme, qui, loin d'animer le paysage, ajoutait encore à sa tristesse. Elle était à demi-ruinée et paraissait déserte. Un vieux noyer avait percé la voûte du toit et croissait au milieu des tuiles croulantes. Le bruit de nos pas fit partir un oiseau de nuit, seul hôte qui animât ces décombres; il s'envola en poussant un bruit lugubre, pareil à une plainte de voyageur en détresse. De gros buissons obstruaient la basse-cour, où l'œil eût vainement cherché les habitudes de ces rustiques demeures. Point de pigeons sur la margelle du puits, point de troupeau dans l'étable; point de canards dans la mare. C'était plus que l'abandon, c'était le néant.

—Regardez cette ferme! me dit M. d'Estérac.

Les paysans, malgré leur fardeau, hâtèrent le pas; les figures se rembrunirent; les voix se turent. Je songeai, en contemplant cette grange qui semblait frappée d'anathème, à ces voyageurs légendaires qui passent en se signant devant un lieu maudit, hanté par l'esprit de ténèbres ou souillé par le crime des hommes.

Les bouquets de pins s'épaississaient de plus en plus. Bientôt nous entrâmes dans la forêt.

—Halte! s'écria l'inspecteur. Mes enfants, nous ne sommes plus qu'à dix minutes de la maison forestière. Je vais prendre les devants avec mon ami.... l'important est de ne pas effrayer Suzanne!....

Au même instant, comme si ce nom eût produit sur Jacques un effet électrique, il ouvrit les yeux; sa figure se colora, sa lèvre ébaucha un sourire; il regarda autour de lui comme pour reconnaître où nous étions; puis, reprenant ses sens, il ordonna d'une voix ferme aux porteurs de déposer le brancard à terre, se leva, se secoua et dit:

—Je vais très bien.... je puis marcher.

—Tu as raison, cela vaut mieux; donne-moi le bras, fit M. d'Estérac.

Et ils marchèrent ensemble, Jacques appuyé sur son chef; je les suivais.

Un épisode, fort ordinaire dans ces pays profondément religieux, vint ajouter encore au bizarre mélange d'étonnement, de curiosité et de sympathie qu'éveillait en moi le garde forestier.

Par un sentier percé à travers bois, nous vîmes arriver le curé de Fontaures au petit trot de son humble monture, un pauvre vieux cheval des Cévennes, de la taille d'un baudet. C'était un vieillard robuste et de bonne humeur, presque aussi habitué que M. d'Estérac au grand air et aux courses dans la montagne, car sa paroisse se composait de hameaux et de fermes disséminées sur une étendue de plusieurs kilomètres.

En apercevant notre groupe, il s'approcha, descendit de cheval, et serra cordialement la main de M. d'Estérac, pour qui il paraissait ressentir une affection profonde. On échangea quelques paroles amicales: puis le curé s'informa de nos aventures; l'inspecteur lui raconta ce qui venait de se passer, et ajouta gaiement:

—Monsieur le curé, d'ici à quelque temps pas une brebis ne manquera au bercail.... Vous devez vous en réjouir, vous qui êtes un bon pasteur, et qui n'aimez pas les loups dans la bergerie!

Le vieux prêtre était tout ému de ce récit; il joignit les mains, et répondit d'une voix douce:

—Allons.... tout est bien qui finit bien.... Nous devons remercier Dieu.... mais, je vous en prie, monsieur l'inspecteur, ménagez notre brave Jacques!

Puis s'adressant aux paysans qu'il connaissait tous par leur nom et qui l'écoutaient avec respect:

—C'est que Jacques et Suzanne, voyez-vous!.... C'est la fleur de ma paroisse!....

Et il continua son chemin; nous reprîmes le nôtre.

Le sentier, frayé à travers deux rangs de sapins gigantesques, donnait sur une belle clairière, qu'égayait un ruisseau tapi dans la mousse et serpentant sur une fraîche pelouse.

Cette clairière se terminait à un pli de terrain, ombragé de vieux hêtres, auquel était adossée la maison forestière. Curiosité encore assez rare en 1815! Cette maison affectait les formes d'un châlet, et en avait toute la grâce. Des campanules et des glycines grimpantes ajoutaient leurs capricieuses broderies aux découpures de l'escalier de bois, de la galerie extérieure et des larges auvents.

Rien ne manquait au charme de ce coin de paysage, qu'auraient admiré les habitués de Marlotte et de Barbizon. Il paraissait plus riant encore par son contraste avec les mélancoliques solitudes que nous venions de parcourir, et avec les scènes émouvantes auxquelles j'avais assisté.

Un léger souffle de vent nous apportait l'arôme balsamique des essences résineuses. J'aspirais à longs traits ces odeurs salubres et cette brise embaumée, comme si une secrète influence eût tout à coup dissipé le malaise qui m'oppressait.

Une femme parut sur le seuil, et un double cri s'échangea:

—Jacques!—Suzon!

Elle courut à nous, les bras ouverts. Placé derrière son mari, j'eus le temps de regarder cette saisissante figure. Suzanne avait près de quarante ans. A cet âge, les femmes du peuple ont depuis longtemps perdu leur jeunesse et leur beauté! Pourtant, si les peintres chrétiens ont su trouver pour l'arrière saison de la vie un idéal supérieur à la beauté vulgaire, pourquoi la nature, cette artiste incomparable, ne ferait-elle pas parfois le même chef-d'œuvre?

Suzanne était grande, et sa taille avait conservé toute l'harmonie de ses proportions. Ses traits fins, d'une régularité admirable, rachetaient par l'élégance des lignes la fraîcheur disparue. On devinait que d'effrayants orages, des souffrances inouïes avaient dû passer sur ce noble visage qui en gardait encore une sorte de mystique auréole. Ses yeux, dont il était difficile de soutenir l'éclat, se fixaient sur Jacques avec une incroyable expression de sollicitude et de tendresse.

En approchant de la maison, Jacques avait jeté à la hâte une veste sur ses épaules; mais Suzanne comprit bien vite qu'il s'était passé quelque chose d'extraordinaire. Elle frissonna de terreur; son regard nous interrogeait; M. d'Estérac prévint ses questions:

—Ma bonne Suzon, dit-il joyeusement, ne vous effrayez pas: tout va bien.... les loups sont morts; nous sommes tous bien vivants, et votre brave mari est le héros de la journée!....

—Blessé! s'écria-t-elle en arrachant la veste d'un mouvement passionné.

—Une égratignure, rien de plus.... je vous en donne ma parole d'honneur; une compresse et quelques gouttes d'arnica feront l'affaire; demain il n'y paraîtra plus, et ce qui va vous consoler tout de suite c'est qu'il a sauvé la vie.

—Toi! Jacques, mon Jacques! dit Suzanne d'une voix frémissante où la légitime orgueil de l'épouse se mêlait à un reste de frayeur.

Elle rayonnait, elle pleurait, elle pressait tour à tour dans ses mains tremblantes les mains de M. d'Estérac et celles de son mari.

—Oh! dit modestement celui-ci, monsieur l'inspecteur se serait bien sauvé tout seul.... il avait déjà dépêché une de ces vilaines bêtes.... il aurait bien eu se défaire de l'autre....

—Voulez-vous vous taire, monsieur le flatteur? répliqua M. d'Estérac en riant; tu sais comme nous sommes tous, nous autres vieux chasseurs..... Tu finirais par me faire croire que c'est moi qui ai tué la louve....

Suzanne s'empara de Jacques, qui n'eut fut quitte qu'après de douces caresses et le plus minutieux des pansements.....

*(A continuer.)*

---

# O. B. GRAHAM & Co.,
139......RUE GRAVIER......139

Entre les rues Camp et St-Charles.

IMPORTATEURS DE

## Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et consistant en [illegible] ..... de chanvre, etc. 19 jan—1an

---

BABCOCK & Co. Successeurs de MALARCHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins, ... Liqueurs, Cigares, &c., No 11 rue Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans. Les Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, conserves ... ... Provisions .. 10 fév—1an

---

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien élève de l'Ecole de Paris, ... traite les maladies secrètes et de la peau. [illegible] ... F. GAUDOZ, pharmacien, ... de la rue ... 

---

## Avis important.
### *Aux acheteurs de cercles en fer.*

Nlle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler.

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, presseurs de coton qui vendent sur ce marché, déclarons avec plaisir, dans intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, que nous avons, le Butler Buckle Cotton tie (le cercle en fer, à boucle, de Butler) de ... préféré à tous les autres cercles, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle de coton que retient ce cercle. Le cercle ... est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de nous servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO.,
Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Independant Yard.

THOS. M. SIMMONS & CO.,
Des Presses Alabama et Crescent City.

ISAAC RANDOLPH,
De la Presse Pelican.

STANLEY & CO.,
De la Presse Commerciale.

C. H. CHASE,
De la Presse Virginia.

C. A. PASTEUR,
Propriétaire de la Presse Cooper.

IRVINE KOPMAN & CO.,
De la Presse des Marchands.

GAUTIER, ALLAIN & CO.,
De la Presse Pouu.

R. M. PASTEUR,
De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre Cercle à Coton, on en trouvera de moins prix à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO.,
Marchands de toile d'emballage et de cercles,
1er juil—6m Rue Natchez No 41, Nlle-Orléans

---

# Un avenir brillant pour le Sud!
## ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

# LEVI & NAVRA,
171......RUE POYDRAS......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE:

Levi, Navra & Co.,
171......RUE DU CANAL......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus en ... comme étant les plus grands importateurs, ... et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE, FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE, PLAQUÉ et de tous les ARTICLES DE MÉNAGE, &c. FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que, leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre ainsi à plus bas prix d'aucune autre maison des Etats-Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui leur tiendront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu tous les titres d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE.

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant d'acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,
Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale: No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.
31 mars—1an

---

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

19 juin 1867.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, il a été déclaré un dividende de cinq piastres par action, lequel dividende provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, au bureau de la Compagnie, à partir du 1er juillet prochain.

20 juin—1m W. S. BROWN, trésorier.

---

VICTORIN ROMAN vs SES CREANCIERS. No 20,083.

AVIS est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. D. C. BYERLY,
10 juil 15, 20 Greffier.

---

# ST. LEON DESTEZ,
COURTIER,
65......RUE TOULOUSE......65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également tes son attention à la location des maisons et magasins.
4 jan—6m

---

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

| NLLE ORLEANS à | 1re Classe | Entrepont. | Pont. |
|---|---|---|---|
| St-Thomas | $90 00 or | $45 00 or | $27 50 or |
| Havane | 40 00 | 20 00 | 10 00 |
| Porto Rico | 90 00 | 50 00 | 30 00 |
| Hayti | 70 00 | 70 00 | 35 00 |
| Santiago de Cuba | 45 00 | 72 50 | 35 25 |
| Jamaique | 50 00 | 75 00 | 37 50 |
| Guadeloupe | 90 00 | 75 00 | 35 00 |
| Martinique | 40 00 | 70 00 | 35 00 |
| Ste Lucie | 45 00 | 72 50 | 36 25 |
| St Vincent | 50 00 | 75 00 | 37 50 |
| La Grenade | 55 00 | 75 00 | 37 50 |
| La Trinidad | 60 00 | 80 00 | 40 00 |
| Demerari | 65 00 | 82 50 | 41 25 |
| Surinam | 70 00 | 85 00 | 42 50 |
| Cayenne | 75 00 | 85 00 | 42 50 |
| La Guayra | 65 00 | 82 50 | 41 25 |
| Porto Cabello | 70 00 | 85 00 | 42 50 |
| Ste Marthe | 65 00 | 82 50 | 41 25 |
| Colon | 65 00 | 82 50 | 41 25 |
| | 1re classe. | 2me classe. | Entrepont. |
| Buenaventura | 214 55 | 166 75 | 107 27 |
| Guayaquil | 266 62 | 238 84 | 133 31 |
| Payta | 276 00 | 248 31 | 138 05 |
| Lambayeque | 295 03 | 267 20 | 147 51 |
| Huanchaco | 295 03 | 267 20 | 147 51 |
| Casma | 299 76 | 271 99 | 149 88 |
| Huacho | 304 49 | 276 72 | 157 34 |
| San Jose | 285 03 | 257 20 | 137 51 |
| Pomental | 285 03 | 267 20 | 147 51 |
| Callao | 318 70 | 290 83 | 159 35 |
| Tambo Mora | 332 90 | 305 13 | 166 45 |
| Pisco | 332 90 | 305 13 | 166 45 |
| Chincha | 332 90 | 305 18 | 168 45 |
| Chala | 361 31 | 321 53 | 180 65 |
| Islay | 375 51 | 347 74 | 187 75 |
| Ilo | 384 95 | 357 20 | 192 48 |
| Arica | 384 95 | 357 20 | 192 49 |
| Pisagua | 398 18 | 371 01 | 199 59 |
| Mejillones | 399 18 | 371 01 | 199 59 |
| Iquique | 399 18 | 371 01 | 199 59 |
| Tocopilla | 468 65 | 340 80 | 204 32 |
| Cobija | 408 65 | 380 88 | 204 32 |
| Chanaral | 418 12 | 390 34 | 209 06 |
| Caldera | 418 12 | 390 34 | 209 06 |
| Carizal Bayo | 422 85 | 355 08 | 211 42 |
| Huasco | 422 85 | 395 08 | 211 42 |
| Coquimbo | 427 58 | 399 81 | 213 79 |
| Valparaiso | 441 79 | 414 52 | 227 89 |
| San Francisco | 225 97 | 231 59 | 121 10 |
| Acapulco (Manzanillo) | 242 95 | 194 97 | 109 47 |
| Punta Arenas | 207 00 | 150 00 | 107 50 |
| Realejo (Corinto) | 233 20 | 205 25 | 135 50 |
| La Union | 239 50 | 211 50 | 138 00 |
| La Libertad | 243 75 | 216 75 | 143 75 |
| Acajutla | 249 00 | 222 00 | 143 75 |
| San Jose | 255 25 | 227 25 | 151 50 |

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière $240 or; pont arrière de la Nlle-Orléans Saint-Nazaire $210. Passage dans une cabine 2e pont avant $210. Passage d'entrepont. Un supplément de $25 en or devra être payé pour le compte dans les cabines extérieures du 1er pont. Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas. Les enfants de 3 à 12 paient quart de place. Les enfants de 8 à 12 paient demi-place. Au-dessus place entière. Il est accordé un lit pour deux enfants payant demi place. Aussi bien qu'un pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place. Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

Un dédit de ... d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec ... de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune.
19 janv—1an

---

# COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

| | | | |
|---|---|---|---|
| PEREIRE | " | Duchesne....Samedi | 29 juin |
| VILLE-DE-PARIS | " | Surmont....Samedi | 13 juill. |
| EUROPE | capitaine | Lemarié....Samedi | 27 juillet |
| ST-LAURENT | " | Bocandé....Samedi | 10 août. |

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE: Première cabine, $160. | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS: *Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord*, Première cabine, $165. | Seconde cabine, $105.

Les bagages seront marqués pour Paris.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, capitaine Huard, samedi 20 juillet. Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en "currency", le vin compris.

Les voyageurs allant en Europe, qui veulent éviter le ... Manche, ... de temps, d'ennui et d'argent.

3 avril—1a V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

---

# L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman—Steamers de la Malle. *Départ du Pier No 45, North River, New York.* Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125. Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois. Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 109.
2avril—3m

---

# Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG, s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers de fer appartenant jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit:

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.
De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

— Prix de Passage —

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg (Southampton et Havre).

1ère chambre. 2me chambre. Entrepont.
$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & CO., Rue Carondelet, No 63, ou à MAURY & CO., rue Gravier, No 188, C. H. RICHARD & BOAZ, Agents généraux pour passagers de la ligne Hamburg American Packet Co., 6 Barclay Street—New York.
26 mars—1an

---

# De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE, CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs et à marche rapide, ... partiront de Savannah pour New York tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

| Ligne Murray. | Ligne Atlantic. | Ligne Empire |
|---|---|---|
| Départ les lundis. | C. M. S. S. Co. Départ les jeudis. | départ les samedis. |
| LEO. Comnt. Dearborn. | HERMAN LIVINGSTON. | SAN SALVADOR. |
| VIRGO. Comnt. Bulkley. | Comnt. Baker. GEN. BARNES. Comnt. Morton. | Comnt. Nickerson. SAN JACINTO. Comnt. Atkins. |

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux. Il y a des wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah.—De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

26 juin—3m GEO. A. McCLOSKEY, Agent général pour les voyages.

---

# Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York. LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

| | | |
|---|---|---|
| MORNING STAR | 2500 tonneaux | Nelson, comm. |
| GUIDING STAR | 2500 " | Berry, " |
| MISSISSIPPI | 2200 " | Sumner, " |
| MERRIMACK | 2200 " | Vanslice, " |
| HAVANA | 2000 " | Palmer, " |
| MONTEREY | 1500 " | Edwards, " |
| MARIPOSA | 1500 " | Quick, " |
| MATANZAS | 1500 " | Ryder " |
| MISSOURI | 1000 " | Hudson " |

Le vapeur MONTEREY, Edwards, commandant, Partira SAMEDI, le 20 juillet, à 8 h. du soir, du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du frêt pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du frêt et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour frêt ou passage, s'adresser à CREEVY, NICKERSON & CO, agents, 33 rue Carondelet, Nlle-Orléans. Geo. B. HARTSON, président, No 5, Bowling Green, New-York.
1er déc '66—1an

---

# Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL....Capitaine E. E. Vail.
GEO. WASHINGTON....Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT....Capitaine E. W. Holmes.
GEN. MEADE....Capitaine A. W. Sampson.

Le steamer SHERMAN, Commandant A. W. Sampson, Partira de son wharf, en pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 21 juillet, à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissement pour BREME.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord. ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.
4 mai—1an

---

## Marchandises sèches
BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX, En gros seulement.

# BLANCAND & GUITTET,
RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. ...—1an

---

## VIN DE CHAMPAGNE
De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin. Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention et aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIE, 5 janv—1an

---

## FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à fourneaux, des grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de machines pour le Sud.
LEEDS & CO.

---

POUR LE TEXAS

Route intérieure par la Baie de Berwick, par la voie du

# Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Les passagers prennent le ferry au face de la Place Jackson, les Dimanches, et Jeudis, à 8 heures du matin, pour le convoi qui part du dépôt d'Alger à 8 heures 30 minutes et arrive à la Baie de Berwick à midi 30 minutes. Ils s'embarquent sur le steamer de la ligne Morgan, pour GALVESTON et INDIANOLA, comme suit: MORGAN, Capt. Lawless ......les Dimanches, ......les Jeudis.

Ce steamer se relie, à l'aller et au retour, avec des convois du chemin de fer de Galveston à Houston, de Houston à Millican.

On peut acheter des billets et retenir des chambres tous les jours (excepté les dimanches) jusqu'à 6 heures du soir, au bureau de la Compagnie du Chemin de fer des Opelousas, rue du Canal, No 69, ou au débarcadère du ferry, le matin du départ.

11 juillet G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

---

REDUCTION DE PRIX.

Pour la Grande Ile (lieu de bains) et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, a repris son service régulier à la côte du Golfe.

Il partira de la tête du canal Harvey, en face du Stock Landing, JeffersonCity, les samedis, les mardis et les jeudis à 8 heures et demie du matin. Il partira de la Grande Ile, pour s'en revenir, les lundis, les mercredis et les vendredis, à 8 heures du matin.—N. B. Un dîner sera le seul repas servi à bord.—Prix du passage............$3 50.

Pour plus de détails s'adresser à HARVEY, Mc MAHON & Co., rue Carondelet, No 172.
11 juil—1 m

---

# VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CRÉOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Baie St-Louis et Passe Christian $1 50
Mississippi City et Biloxi 2 00
Ocean Springs 2 50
Pascagoula 4 00

Le beau steamer CRÉOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit:

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Pour Pascagoula tous les MARDIS et SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du Chemin de fer Pontchartrain.

Retour: Le Créole partira d'Ocean Springs les Mercredis soir et les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis. Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co, bureau 164 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout frêt expédié doit être marqué pour le steamer Créole. Pour plus de détails, s'adresser à PETER MARCY, Rue Carondelet, No 25.
7 juill

---

LIGNE DES BORDS DE LA MER

Bateau quotidien de la Baie St-Louis et de la Passe Christian.

$1 50........PASSAGE........$1 50

Le beau bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine Geo. L. Blakeslee, partira TOUS LES JOURS (excepté les dimanches), à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, pour la Baie St-Louis et la Passe Christian.

Retour—Il partira de la Passe Christian TOUS LES JOURS (excepté les samedis), à 9 heures du soir et de la Baie St-Louis à 10 heures, HEURES PRÉCISES pour revenir en ville.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux. S'adresser à COHEN M. SORIA, Rue Carondelet, No 10.
2 juill—1m

---

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.

Le bateau à vapeur ELLA MAY fin marcheur et à basse pression, partira tous les DIMANCHES, à partir du 1er mai, de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie du matin, pour Mandeville et Madisonville et sera de retour le même jour. Dans la semaine, l'heure du départ sera: Les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi; Les MARDIS, MERCREDIS, VENDREDIS, et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de QUATRE HEURES P. M.

Départs de retour—De Covington les MARDIS et VENDREDIS à 4 heures du matin. De Madisonville—Les LUNDIS, MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 5 heures du matin. Il arrivera à Milneburg à temps pour le train de 7½ heures A. M. Le bateau ira tous les Lundis et Jeudis jusqu'à Covington.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux. L. FRIGERIO Jr., rue de Chartres, No 28.
1er juin—3m

---

Nouvelle route aux Attakapas!

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste Martin et St Martin, ayant ... bateau—"INGOMAR"—capitaine P. E. Burke,—dans le service pour se relier avec les paquebots de la Compagnie du Bayou Sara, de la ville de Plaquemine au Bayou Teche, les Dimanches et les Jeudis, à l'arrivée du bateau à vapeur "Lafourche."

Le frêt peut être mis à bord de l'un ou de l'autre bateau—le "Lafourche ou le Nina Simmes". Les passagers du "Lafourche" ... expédié par l'un ou l'autre bateau ... La Compagnie du Bayou Sara signe des connaissements pour toute la route.

Pour les détails, s'adresser à Allan Smith agent, chez MM. Dupré, Greven... et Co, rue de la Vieille-Levée No 63, Nouvelle-Orléans. 4 juill—1m

---

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Frêt pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et ... le Bayou Teche, il sera fait une réduction de 50 pour cent sur le tarif du frêt (through freight) de cette ligne tel qu'il a été réglé, amendé et adopté le 1er juillet 1867. Le taux réglé ne sera jamais excédé.

A B SEGER, Président de la Compagnie du chemin de fer. T. TUPPER, Président de la Compagnie de transport des Attakapas.
10 juil

---

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE, Capitaine W. R. Grey, ...—L. Roybl, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Le NINA SIMMES, Capitaine Geo. Tice,—A. H. Dupuy, Commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS, à 10 heures du matin et les VENDREDIS, à 5 ... Store" les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, est en réparations. A. C. GODDIN, Président. H. C. RARIDEN, agent pour les annonces.
9 juillet—1m

---

Bateaux de la Nouvelle-Orléans, Caire et de Louisville, vitesse, confort et sûreté.

Départ, le MERCREDI, ... à 5 heures du soir.

Le magnifique bateau à vapeur RICHMOND, neuf et à basse pression, capitaine J. Stut Neal; commis, J. S. Woolfolk, ... partira comme il est dit plus haut. Il se relie avec les chemins de fer à Caire pour les points du Nord et de l'Ouest, et avec les bateaux de la Rivière Cumberland.

Ce bateau est entièrement neuf; il offre tous les agréments et conforts du confort; grande suite aux passagers. La beauté de ses chambres, son magnifique ameublement, sa table, sa ... recommandent le RICHMOND au patronage des voyageurs.

On peut voir un plan de ses chambres et retenir le passage au bureau de SINNOTT & ADAMS, Commercial Place, 23. H. C. RARIDEN, agent pour les annonces.
7 juillet—1m

---

NLLE-ORLEANS, CAIRO ET ST. LOUIS.

Le bateau à vapeur GREAT REPUBLIC, Indépendant et à basse pression, capitaine W. B. Donaldson, commis Samuel Bare et C. A. Drazo, partira de la Nlle-Orléans, pour ST LOUIS, CAIRO, MEMPHIS, et tous les débarcadères intermédiaires, comme suit: 11 JUILLET, 25 8 AOUT.

Il se reliera avec le chemin de fer de Memphis et de Charleston; à Caire, avec le chemin de fer Illinois Central, pour toutes les points au Nord, à l'Est et pour les Canadas; avec les bateaux de la rivière Ohio, pour Paducah, Nashville, Evansville, Louisville et Cincinnati. On peut voir un plan des chambres et retenir le passage au bureau de J. A. STEVENSON, rue Front, No 5. H. C. Rariden, agent pour les annonces.
7 juillet—1m

---

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, ANNIE WAGLEY, capt. O. Hinckley, M. Kennon, commis—(en remplacement du steamer Victory)—partira pour Opelousas, Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmsport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 33, Vieille Levée, J. S. PAGAUD, Agent d'annonces, 50 rue Gravier.
21 juin

---

Bateau de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Sara.

DEUX FOIS PAR SEMAINE, Le DIMANCHE, à 9 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir.

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte—Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. Gross, commis J. O. Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus—RETOUR: Il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4. J. J. COMAUX, rue St Louis, No 4
3 juillet—1m

---

## Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M. Pour Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf ROBERT E. LEE, Capitaine Wm. S. Richardson partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M. Caire, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats-Unis GEN. JOHN A. QUITMAN, Capitaine J. M. White, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Caire, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St. Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du frêt, avec le privilège de rembarquement. Pour frêt ou passage s'adresser à bord.

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Caire, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux. GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17. A. BRITTON & CO, rue Front, No 7.
16 fév—1an

---

## Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune. CHAS. BRIGGS, Président.
30 juin—3m

---

## Médecines.

Le soussigné vient de recevoir de France et offre à vendre à bon marché: Sirop de violettes, Huile d'amandes douces, Siropanti-scorbutique de Portal, Sulfate de morphine, Granules de Digitaline, Lactate de fer manganeux, St-Sulfate de quinine cristallisé, Ergotine, Pyrophosphate de fer, Citrate ammoniacale, Irrigateurs Eguisier, Extrait de quinquina, ... de Proteur français, Papier à cautère, Pois d'Iris, Pâte pectorale à la violette, Pâte d'Escargot, Pâte de Regnault, Pâte d'Aubergier, Pâte de nafé, Pilules de Leroy, Remède de Leroy, Phosphate de fer de Leras, Sirop de raifort iodé, Chlorure de Labarraque, Remède de Lanille et une infinité d'autres articles trop long à énumérer. Une injection infaillible pour certaine maladie.
L. GAMOTIS, pharmacien, Encoignure Remparts et Hôpital.
1 juin—1m

---

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF............$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents, Rue Carondelet, No 2
7 mai—1an

---

# S. FUNK,
MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire. Rue du Canal, No 68, près Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans.
17 avril—1an

---

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

# Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à DEUX HEURES ET DEMIE de l'après-midi, et se reliera au CONVOI QUOTIDIEN DES PASSAGERS qui part d'Alger à TROIS HEURES de l'après-midi.

Le ferry partira du même endroit, à HUIT HEURES DU MATIN, les DIMANCHES, MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS pour le convoi qui part d'Alger à HUIT HEURES ET DEMIE DU MATIN et arrivera à Brashear à midi, et se reliera aux STEAMERS DU TEXAS, à la BAIE DE BERWICK.

Un convoi de passagers partira de Brashear TOUS LES JOURS, excepté le Dimanche, à SIX HEURES DIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN, et au train de passagers partira de Brashear à 1 heure P. M. les Dimanches et Jeudi, et arrivera à Alger à 5 P. M.

Les MARDIS, et SAMEDIS, un convoi de passagers partira de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston. Ce convoi s'arrêtera aux stations pour y prendre les passagers lorsque le conducteur aura été averti ou quand on fera des signaux.

Des billets pour tout le trajet, par bateaux à vapeur et diligences, pour tous les points du Bayou Tèche à la Nlle-Ibérie et pour St-Martinville, Vermillionville, Grand Côteau, Opelousas et Washington, sont à vendre au bureau de la Compagnie, No 69 de la rue du Canal, ou au bureau du débarcadère du ferry, une demi-heure avant le départ.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou de livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Tèche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret livré avant 3 heures et demie de l'après-midi, sera expédié le même jour.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

11 juillet G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

---

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

*Bureau du Surintendant Général.*

Nlle-Orléans, 26 juin 1867.

A partir du 10 juillet prochain, le prix local du passage sera de sept cents par mille. Il sera fait un escompte de deux cents par mille aux personnes qui se procureront des billets avant d'entrer dans les chars. Le bureau des billets est ouvert aux stations une demi heure avant le départ des convois.

J. S. WILLIAMS, surintendant-général. E. D. WARE, agent général pour les billets.
27 juin

---

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

| DE LA VILLE. h. A. M. | | DU LAC, h. A. M. | |
|---|---|---|---|
| 6 | char cheval. | 7 | char à vapeur. |
| 7½ | char à vapeur. | 8 | " |
| 8½ | " | 9½ | " |
| 10½ | " | 11 | " |
| midi | " | 1 h. P. M. | " |
| 1 h. P. M. | " | 2¼ | " |
| 3 | " | 3½ | " |
| 4 | " | 4½ | " |
| 5 | " | 5½ | " |
| 6 | " | 6½ | " |
| 7 | " | 7½ du soir | " |
| 8 du soir | " | 8½ | " |
| 9 | " | 10 | char à cheval. |

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu du char à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi heures de 2 à 8 heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts. Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELLY, Surintendant-général
4 avril

---

COMFORT, VITESSE ET SURETÉ.

# Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX convois journaliers partent de Caire le matin et le soir, à l'arrivée de convois et de steamers du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.

Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans) s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, au-dessous du City Hotel au coin des rues Camp et Commune, à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles; au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Caire.

M. HUGHITT, Surintendant général, à Chicago. W. P. JOHNSON, Agent général pour les Passagers, à Chicago. B. F. LONGLEY, Agent général au Sud, Nlle-Orléans.
18 mai—1a

---

# Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans.

CETTE Compagnie s'est transportée du No 124 de la rue de la Commune, près la rue St-Charles, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel. Elle se chargera de prendre les passagers et le bagage, ... pour les différentes stations de chemins de fer, les steamers ou autres bateaux à vapeur.

Le transport du bagage, du frêt, &c., d'une partie de la ville à une autre se fera par des omnibus pour les passagers, et pour les fourgons.

Les personnes qui habitent les endroits de bains ou le long des différents chemins de fer peuvent faire venir leurs frêts, leurs effets, des paquets, du frêt, sans tous les ... de l'agent, &c. On peut se procurer à ce bureau aux bureaux aux bureaux de ...

Cette Compagnie est représentée par des messagers sur tous les convois qui viennent à la ville, les passagers peuvent ... leur bagage ... omnibus et faire ... de l'ouvrage quelconque de la ville.
11 avril—1a

---

COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Bureau: Rue du Camp, No 19.

Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1867.

PREMIER ETAT ANNUEL

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

| | | |
|---|---|---|
| Montant des primes de l'année expirée le 5 juillet 1867 | | $137 693 27 |
| Savoir: | | |
| Primes d'incendie | $73,365 19 | |
| Primes maritimes | 39 031 65 | |
| Primes de rivières | 25 286 43 | $137 693 27 |
| Primes non bonifiées | | [illegible] 21 |
| | | $156 935 ... |
| Pertes payées: | | |
| Sur risques d'incendie | $7,527 12 | |
| Sur risques maritimes | 2,570 41 | |
| Sur risques de rivières | 14,851 ... | |
| Rabais | $1,869 43 | |
| Réassurances | 34 45 50 | |
| Frais | 9 1 7 57 | |
| Taxes | 2 71 46 | |
| Dépenses, escomptes, etc. | 2,2 4 61 | 113 592 37 |
| | | $ 11 2 ... |
| — ACTIF — | | |
| Billets de capital | | $300,000 00 |
| Effets garantis par hypothèque | | 5 ... 00 |
| Primes non payées | | 17 210 62 |
| Effets payables aux demandes | | 35 3 ... 00 |
| Actions du Dry Dock Valette | | 1 000 00 |
| Meubles et installations de bureau | | 2,601 37 |
| En caisse | | 21,100 70 |
| | | $ 378,392 65 |

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

Assermenté et signé, par devant moi, ce 11 juillet, A. D. 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

— Directeurs —

| | |
|---|---|
| E. RIGNEY, | H. H. STANLEY, |
| GEORGE W. MARSON, | A. B. HITCHCOCK, |
| T. M. SIMMONS, | JAMES BYRNES, |
| W. H. H. WITHERELL, | B. J. WEST, |
| T. PRUDHOMME, | C. M. SORIA, |
| B. L. MANN, | E. NEWMAN, |
| ALEXANDER MARKS, | J. P. EGGLESTON, |
| W. R. GREENE, | A. D. GRIEFF, |
| JOHN H. KEEP | C. E. SLAYBACK, |
| N. H. THOMAS, | |

E. RIGNEY, Président. A. D. GRIEFF, Vice-Président. H. P. JANVIER, Secrétaire. 14 juillet—1m

---

J. M. ELKIN. F. STRINGER

# ELKIN & Co.,
# ENTREPOT DE TAPIS,
3.....RUE CARONDELET, PRES CANAL.

NATTES ET TOILES CIRÉES.

Reçu tout récemment: NATTES dites Canton, BLANCHES, à CARREAUX, et FANTAISIE.

Qui sont offertes à très bas prix, en gros et en détail TOILES CIRÉES, de 3 à 18 pieds, TOILE CIRÉE, de table.

STORES—Une grande variété de nouveaux modèles RIDEAUX, CORNICHES, NATTES, &c. 10 mai—3m

---

A LOUER,

Une jolie MAISON de résidence, à étage, avec dépendances grande citerne, jardin et cour carrelée, contenant quatre pièces au rez-de-chaussée et autant au premier étage, située rue Dumaine No 439, entre Tonti et Rocheblave. S'adresser à NARCISSE FRÉCHOU, 270, rue Poydras, ou au marché à la viande du Second District.
28 juin—1m

---

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.—Rue Carondelet, No 44.—24 juin 1867.—Avis est donné qu'à partir de ce jour il est ouvert, à ce bureau, un livre pour l'enregistrement, gratuit de toutes les propriétés à vendre le long de la ligne de ce chemin de fer.

Ceux qui désirent vendre des propriétés sont invités à en envoyer au bureau une description complète, et en faire savoir l'emplacement, la nature du sol, le prix, les noms de l'agent, &c. Les personnes qui veulent acheter des propriétés le long de ce chemin de fer, sont informées que toutes les facilités et tous les renseignements à ce bureau. R. S. CHARLES, Trésorier.
22 juin—1m

---

# PERUVIAN BARK BITTERS,
(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ à la NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du Sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PERI & Co., seuls propriétaires et fabricants, NLLE-ORLÉANS (Le.), 124, rue de Chartres.

Gde. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59. [Agents pour la vente en gros.] A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 25 mars—1an

---

# LONDON & LANCASHIRE
FIRE INSURANCE COMPANY.

(*Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.*)

CAPITAL..............$5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général. 63......Carondelet......63. 13mars

---

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 17 juin 1867, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants: No 23,415.—Maria Pinski contre Julius Fitzner.—Dans cette affaire soumise à la Cour pour adjudication, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse,—Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement de divorce *en vinculo matrimonii* soit et il est par les présentes, rendu en faveur de la demanderesse Maria Pinski, et contre le défendeur, Julius Fitzner, le défendeur, son mari—avec tous les frais.

Rendu le 7 juin 1867. Signé le 21 juin 1867. (Signé) E. T. FELLOWES, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 9 juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit-cent-soixante-sept et la 92me année de l'indépendance des Etats-Unis. J. O. CHALON, Député Greffier.
10 juil—16, 16, 20

---

# AVIS JUDICIAIRES.

Successions de Morris Shanahan et Julia Shanahan—No 23,458.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que P. McHugh a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Morris Shanahan et Julia Shanahan, décédés intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
9 juillet 14 18

---

Succession de Daniel Fletschinger.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
10 juil—10, 14, 18

---

Succession de Louise Duralde, veuve de Joseph Soniat Dufossat.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de la défunte, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
11 juil—17 18, 20

---

Succession de H. L. A. DOLHONDE—No 27,153.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la Société de John S. Wallis & Co et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John S. Wallis, liquidateur de la dite Société de John S. Wallis & Co, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
17 juillet—17,22,25

---

Succession de Uriah Sadler—No 28,185.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par E. C. Sadler, exécutrice testamentaire, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
11 juillet—17 21

---

Succession de Cornelia L. Pierce.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
12 juillet—17 20

---

Succession de James A. Williams—No 28,166.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que St Fr... ... a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Jas. A. Williams, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
11 juillet—17 21

---

Succession de JULIE VINCENTE QUINTIN. No 28,735.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
16 juillet—16, 21, 25

---

Succession de Mary Boyle—No 28,672.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
11 juil—16 20

---

Succession de SIMON D. JORATIAA.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que ... a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Simon D. Joratiaa, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
14 juillet—14 19 21

---

L'ETAT DE LA LOUISIANE. — Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes que le 29 juin 1867, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 18,016. W. Jones ... contre Laura Jorgensen — Dans cette ... [illegible] ... 

Jugement rendu le 29 juin 1867. (Signé) CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour ... A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.
12 juillet—18 29

---

L'ETAT DE LA LOUISIANE. SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que les présentes concernent, salut.—Attendu que Edouard Campbell ... [illegible] ... 

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le ... [illegible]

*Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:*

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE ... [illegible] ... 

Par ordre de la Cour, WM. WOLPER, Greffier.
22 juin—juil 20 juil.

---

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que les présentes concernent, salut.—Attendu que Madame Mary Urth veuve de Jacob Matz a ... [illegible] ...

La dite propriété fut vendue par le susdit encanteur, le vingt-septième jour d'avril de l'année 1867 en vertu d'un décret de cette Cour, rendu en *Dame* pour défendre ... 

*Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:*

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits et privilèges, &c., qui s'y attachent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Grands Hommes ou Dauphine, Moustique et Craps ou Bourgogne. Le dit lot forme l'encoignure des rues Marigny et Grands Hommes ou Dauphine et mesure trente quatre pieds de face à la rue Marigny sur soixante neuf pieds de profondeur et cinq lignes de profondeur en face à la rue Dauphine.

La propriété ci-dessus étant la même que Andrew Fetter a acquis de Lazare Dorestan Dalcour par acte devant J. Lisbony, notaire, le 13 avril 1851. Greffe de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ce 29 juin 1867.
P. R. O'RORKE, Greffier
30 juin—juil. 13, 27

---

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes que le 10 juin 1867, jugement a été rendu, dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir:

No 17,710—Marie Marguerite Reyff contre Marie Joseph L. G. Reyff—Sur motion de J. W. Dirhammer, avocat de la demanderesse, et sur production de preuves en sa faveur,—Il est ordonné et adjugé que le jugement par défaut inscrit le 28 mars 1867 soit maintenant confirmé et rendu définitif; qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Marie Marguerite Reyff, et contre le défendeur, ledit M. J. L. G. Reyff, son mari; que la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre les dites parties soit dissoute; que la demanderesse recouvre, dudit défendeur, la somme de trois mille cent-vingt piastres, avec intérêt légal, de la demande judiciaire à parfait paiement et les frais du procès—avec l'hypothèque et le privilège que la loi accorde aux femmes sur les propriétés de leurs maris.

Il est de plus ordonné qu'un honoraire de cinquante piastres (vingt-cinq piastres chacun) soit accordé à A. D. Bernoudy et Théodore Duvert nommés estimateurs. La somme sera prélevée comme frais.

Jugement rendu le 10 juin 1867. Signé le 14 juin 1867. (Signé) CHAS LEAUMONT, juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 11 juillet de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-soixante-sept et la quatre-vingt-cinquième année de l'indépendance des Etats-Unis.
11 juil—16,2 10 20 A. D. BERNOUDY, député greffier

---

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 15 juin 1867, jugement a été rendu, à cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir:—No 23 2?5.—Mary E. Fisher contre Geo W. Walker.—Dans cette affaire soumise pour adjudication avec le consentement des avocats, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse, Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement de séparation de biens et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre eux soit, et il est présentement rendu en faveur de la demanderesse, Mme Mary Elizabeth Fisher, épouse de George W. Walker, Jr, et contre le défendeur, George W. Walker, Jr, son mari. Il est de plus ordonné que la demanderesse recouvre du défendeur la somme de trois mille cinq cents piastres avec intérêt légal à $1,000, à partir du 1er janvier 1855, et sur $2,000 à partir du 1er janvier 1861, jusqu'à paiement, et les frais du procès, avec le privilège que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leurs maris, pour garantir leurs droits dotaux, paraphernaux et autres droits. Il est de plus ordonné que la demanderesse soit et elle est par les présentes autorisée de contracter, diriger et administrer ses propres biens individuels.

Jugement rendu le 15 juin 1867. Signé le 20 juin 1867. E. T. FELLOWES, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 20 juin de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-sept et la 91me année de l'indépendance des Etats-Unis. J. O. CHALON,
23 juin—23—2,16,23 juillet Député-Greffier.

---

A. Ravelet vs. ses Créanciers et les Créanciers de C. Ravelet & Son—No 23,212.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, J. O. CHALON, Député-Greffier.
16 juillet—20, 25.

---

# Chs. GAULON
ENTREPRENEUR DE VIDANGE,

Coin Royale et Esplanade. Rue Dumaine No 65, entre Royale et Chartres. Rue St-Philippe No 271, Rue St-Louis, entre Bourbon et Dauphine, Rue Moreau, entre Français et la Paix.

Les ordres laissés aux endroits ci-dessus seront promptement exécutés. 18 juin—1m

---

# VENTES JUDICIAIRES.

George Dorrance vs. Jerome Bradley et als. William Holland et als. vs. la goëlette "Edith Brown", et als.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 17,353 et 19,634.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix sept 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La goëlette "Edith Brown", ses voiles, agrès, etc, telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississipi, au pied de la rue Barthélemy, Troisième District de cette ville.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 juil—18, 26,—août 3, 10

---

*Thomas H. O'Brien vs la goëlette Julia et als*

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No. 17,473. — En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 de juillet 1867, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-trois juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La goëlette JULIA, ensemble avec ses voiles, agrès, &c., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississipi, au pied de la rue Barthélemy, Troisième District.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Douze mois de crédit, avec sécurité bonne et solvable, conformément à la loi. L'acquéreur devra du prix de son enchère le montant des annonces, des frais du greffier et du shérif ... vente ... de cinq cents piastres ($500) ou environ.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
12 juillet—12,15,18,20 23

---

Weeks & Potter vs James Gonegal. M. Pokony vs le même.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 23,796 et 23,801.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-quatre de juillet 1867, à 10 heures A. M., au lieu ... ci-dessus, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une PHARMACIE, située rue St Charles No 20, de ... Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé ...

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
12 juil—15 19 20 24

---

NANCY JEANS, BARRETT & WM B BARRETT vs. WM KREKENBERG.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No ... [illegible] ... 

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville ... [illegible] ... 

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
17 juillet—17,26—août 3, 17

---

W. A. Hurd vs. E. Duncan.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans ... [illegible] ... Une Pendule ... Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 juillet—20 23 29

---

BRADY & PALMER vs. J. R. BARCLAY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans ... [illegible] ... HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 juil—13 17 24 26

---

S. D. Schuyler vs. Rocha, Becker & Co. J. A. Da Rocha, J. G. Becker & Wm. H. Ames.

TROISIEME COUR DE DISTRICT ... [illegible] ... Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Un quart comptant ... HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juil—19,22 26

---

Amoron Ledoux vs. A. A. Jones et al. Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 23,718.

La dame A. Z. Cummack, vs. le Dr. A. A. Jones—No 19,561

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans ... [illegible] ... Le fonds et l'installation d'une Pharmacie ... HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juil—19 22 25 29.

---

A. ROCHEREAU & CO. et als vs. E. C. MAHAN. LES MEMES vs. LES MEMES.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—Nos 11,183 et 11,?—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-deux de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur, ... [illegible] ...

Et le même jour, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 20 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville—

Les installations, du magasin situé au No 53 rue Front, Premier District de cette ville, marchandises, meubles et effets, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Aussi un Piano et un lot de tables.

Saisis dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
10 juillet—10,13,16,19,22

---

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans, l'effet d'opérer un partage.

B. Antognini vs. Louis Herouard.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,357—En vertu d'un jugement rendu le 3 de juin et signé le 10 juin 1867 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique pour un partage, à la vente publique et adjudication de—

Un terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro dix et désigné par le numéro vingt, mesurant cinquante-trois pieds trois pouces de face à la rue Lesseps, sur un profondeur de cent trente-huit pieds.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif. de la Paroisse d'Orléans.
23 juin—8,16,24,29 juill

---

AUSTIN THORPE & CO. vs. ROCHA, BECKER & CO (J. A. DA ROCHA, J. G. BECKER & WM. H. AMES.

BUTLER & PITKIN vs. les mêmes.

WRIGHT, BRINKERHOFF vs. les mêmes.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Nos 17,357, 18,570 et 18371.—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-sept de juillet 1867, à 10 heures A. M., aux lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

L'installation du magasin situé rue du Canal, No 147, Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans les affaires ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juillet—16,19,22,25,27

---

J. L. STERRY vs FELLOWES & CO.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 11,216 — En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-sept de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs à Soixante Treize Actions du fonds capital de la Banque des Marchands.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 juil—19 22,24,27

---

La Dame R. M. PIKE, Ex. vs W. P. WILLIAMSON.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,312—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-deux de juillet 1867, à dix heures A. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11 juil—13, 16, 19, 22

---

# VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

## Habillements et Chapeaux.
PAR HOFFMAN & MARKS.

S. ZELLNICKER, encanteur, Bureau, rue de Chartres No 32.

JEUDI, 18 juillet 1867, à 10 heures du matin, il sera vendu—

400 lots d'habillements de saison, savoir: Habillements de coin croisé. Habillements satinet et Melton, do ginga et coutil, Pantalons casimir et satinet, Pantalons cotonnade, coutil et ginga, Redingotes noires, do casimir et satinet, Gilets de dessus casimir et satinet, do do en piqué et en casimir, Chemises blanches et en couleur, &c. —Egalement— 40 caisses chapeaux paille et feutre, pour hommes et pour jeunes garçons. Conditions à la vente. 18 juil

---

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches, Chapeaux. PAR VINCENT & CO., WM. F. VINCENT, Encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu—Un assortiment de marchandises de choix et de saison, comprenant: tweeds, cotonnades, denims, stripes, osnaburgs, coton blanc et coton écru à draps, indiennes, toile, linen, toile, tape checks, nansous, mouchoirs, bonneterie, "notions," malakoffs, &c., &c., &c. —EGALEMENT— Un assortiment de chapeaux des meilleurs genres et de qualité variée, tels que: Fine Panters, Derby, Melton, Clarendon; chapeaux pour dames, garçons, chapeaux d'enfants, &c., &c., &c.

---

PAR BERNARD TURPIN.

Petits pois, champignons, sardines, etc. PAR BERNARD TURPIN. EUG. TOURNÉ, Encanteur.

JEUDI le 18 juillet 1867, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 95, rue Vieille-Levée, pour le compte de divers consignataires—Un lot de petits pois, champignons, sardines, truffes, cèpes, fruits à l'eau de vie, huile d'olives, vins en barriques et en caisses, eau de vie, absinthe, E. Pernod, eaux de vie française, etc. Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 juil

---

Cerises à l'Eau-de-Vie. PAR BERNARD TURPIN, EUG. TOURNÉ, encanteur.

JEUDI 18 courant, à ... [illegible] ... 

---

Vermouth! Vermouth!! PAR BERNARD TURPIN, EUG. TOURNÉ, encanteur.

JEUDI 18 courant ... [illegible] ... CONDITIONS: Comptant en billets du Trésor. 17 juil et.

---

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO., F. FERNANDEZ, Encanteur.

AUJOURD'HUI ... [illegible] ...

---

PAR J. P. BOISSEAU.

[illegible]

---

PAR S. GUINAULT

Vaches. Vaches.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

JEUDI ... [illegible] ... 

---

Vaches.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible]

---

Vente pour cause de départ.

Jolie propriété sur le Chemin de Gentilly, ... à longs termes.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible]

---

Succession de Sylvestre Nerestant Robinson.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

---

PAR PALFREY & HILL

Succession de Robert C. Armstead. No 18,323.

Vente, à l'encan, de la moitié indivise de onze terrains situés près la rue du Canal, dans l'îlet compris entre les rues Jackson, ... Palmyre, Clark et Genois.

PAR PALFREY & HILL. H. W. PALFREY, Encanteur.

[illegible]

La moitié indivise de Onze Terrains ... [illegible]

Conditions de la vente—Comptant ... [illegible]
27 juin—juillet 13—août 3

---

PAR CHARLES E. FORTIER.

*Propriété de ... dans le Deuxième District.*

Succession de Céleste Marigny.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau, No 37 Passage de la Bourse.

SAMEDI, ... 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 15 juin 1867, la propriété ci-après décrite—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Quartier, Hôpital, Marais et Tonti. ... [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis ... 
18 juin—21—6 13 20 juillet

---

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1867.

Sont invités à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent, ou en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

| | |
|---|---|
| B | J |
| Brunet Pierre | Jaclot Joseph |
| Borde Pierre Mme | L |
| Bonnaze J J | Lang Emmanuel |
| Broussot Dominique | Lacrand Célestin |
| Bouhage Armand | Le Boul Eugène |
| Bertin Henri | Larraz Marie-Alexis |
| C | Lasch Antoine |
| Commmy Pierre Emile | Lombard Charles |
| Casting Alexandre | Laudon Jean-Baptiste |
| D | M |
| De Grandmont Henri Rossignol | Mazzi Joseph |
| | N |
| De Massot de Lafond Henri | Nalan de Bionval |
| Davisson C, ex consul des E. U. à Bordeaux | Nègre Antoine |
| | P |
| Durck Michel, originaire de Strasbourg | Pecoul |
| | Poulin Mme veuve, née Catherine Bredeu |
| Duthée Alexis | |
| F | R |
| Falc Stéphanie, Mme veuve | Rivateau Charles |
| Froissard Joseph | Raynaud Jules |
| Fayol Edouard Etienne, des Opelousas, Lue | Raspaud Félix |
| | Renard Alphonse |
| G | S |
| Grillou Joseph | Stéphany Adrien |
| Goyaux Lucien | Sauvage Noël |
| Greuet Paul | T |
| H | Tujague Gabriel |
| Hermann Ferdinand Wilhelm | V |
| | Verges Hippolyte |
| Hermann Léonie | W |
| | Waller Claude |

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
1er juillet

---

# G. W. DUNBAR & FILS,
LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits conservés, vins. 12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14. NOUVELLE-ORLEANS.
15 janv—1an

---

# VENTES A L'ENCAN.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

LES BILLETS DE LA VILLE PRIS AU PAIR. Grande vente positive et sans réserve, de marchandises sèches, habillements et chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & Co., JOHN C. BLOHM, Encanteur.

JEUDI, 18 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue du ..., il sera vendu—

... pièces indiennes américaines.
do coton blanc et coton écru,
250 do coutils à matelas, stripes, denims, cotonnades,
100 do drap noir, doeskins et tricot,
100 do coton blanc et coton écru 10-4 et 11-4 à draps
200 do ginga tout fil, duck et coutil,
200 do flanelles blanche, rouge, bleue et jaune,
200 do molleton blanc et molleton écru,
150 douz. corsets français
500 do bonneterie assortie,
100 do couvertures de tables et nappes,
200 pièces étoffes blanches,
100 douz jupons balmoral.

— Egalement —

100 lots marchandises sèches et "notions" assorties.

—Egalement—

225 lots habillements d'été et d'automne.

—ET—

300 douz. chapeaux pour hommes et pour jeunes garçons; articles en paille.

Conditions—comptant—la moitié en billets de la ville ou pair et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.
17 juil

---

PAR E. ROGER & CO.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO., O. DEJAN, encanteur.

JEUDI 18 juillet, il sera vendu ... [illegible] ... 

---

PAR LOUIS STERN & BRO.

350 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins. PAR LOUIS STERN & BROS. M. STERN, Encanteur.

VENDREDI ... [illegible] ...

---

PAR JAS. NELLIGAN.

Rhum et Mélasse.

Vente péremptoire pour le compte de qui il appartiendra.

Par JAS. NELLIGAN, Encanteur.

VENDREDI ... [illegible] ...

---

PAR D. E. MORPHY.

Corde, Corde, Corde!

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

---

Tabac en feuille—Tabac en feuille.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

---

Café Java Old Government.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

---

Grand stock de grosseries, etc.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

---

MONTGOMERY, BROS & CO

Foin. Foin. Foin.

PAR MONTGOMERY & BROS., R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

---

Succession de Constantin McPhelin. No 28,98?.

LA BARGE MODÈLE MADISON A L'ENCAN.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.

[illegible]

---

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO., R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

---

PAR MONTGOMERY & BROS., R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

AUSSI:

[illegible]

---

Le beau magasin en briques et à ... [illegible] ... Vente à l'encan.

Dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans—No 18,111. Devant la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO., R. M. MONTGOMERY, encanteur.

EN vertu d'un ordre ... [illegible] ...

---

PAR C. E. GIRARDEY & CO

RÉSIDENCE A CARROLLTON.

Mme veuve Ch. Kerner vs George Kerner et als.

No 3,015.—Deuxième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs, Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 20 de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, ... [illegible] ...

---

PROPRIÉTÉ EN FACE DU FAIR GROUNDS.

Succession de Michael Miller—No 27,023.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., N. J. HOEY, Encanteur, Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 27 de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 15 de juin 1867, il sera vendu à l'enchère pour le compte de la succession de Michael Miller, la propriété suivante:

CINQ LOTS DE TERRE dans le Troisième District, dans l'îlet irrégulier, borné par le Chemin de Gentilly, Ilet de Desaix, les Avenues St Bernard et Paris et les rues Abondance et Trésor, désignés par les Nos 1 à 5 de l'îlet No 1. Les dits terrains se touchent et mesurent ensemble 140 pieds 10 pouces 4 lignes de face sur le Chemin de Gentilly, La largeur du Pilet de Desaix, 5 pieds 6 pouces et 5 lignes de face sur l'Avenue St Bernard, sur une profondeur de 193 pieds 1 pouce et 2 lignes et 128 pieds 3 pouces.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente et les timbres de revenu intérieur aux frais des acquéreurs, par devant Joseph Cohn, notaire public. 23 juin—6 13 20 27 juillet

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

[illegible]

PAR G. DE FERIET, Encanteur, Bureau, ... Royale, No 62.

SAMEDI ... [illegible] ...

---

Maison à deux corps de logis ... 

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

SAMEDI 20 juillet 1867 ... [illegible] ...

---

Reconnue en bon ... [illegible] ...

SUCCESSION DE S. P. DE LA BARRE.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

[illegible]

---

PAR ALFRED BOULIGNY.

SUCCESSION DE JACOB S. SOLIS.

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY ...

[illegible]

13 juin, 27, 29—6, 13, 14, 25 juillet